PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

PRST4 Auvergne-Rhône-Alpes

4e plan santé au travail

PREVENTION DU RISQUE DE MALADIES CARDIOVASCULAIRES INDICATEURS ET PRATIQUES RESSOURCES HUMAINES

Ces principaux éléments sont recherchés lors de l'état des lieux initial. S'il est possible de travailler avec un élu ou un salarié « intéressé au sujet » en parallèle de la direction, ou un professionnel en (Qualité) Hygiène, Santé et Environnement ((Q)HSE) lorsqu'il existe, les réponses de chacun sont entendues et notées.

Les critères en orange sont à considérer comme des signaux forts d'alerte du risque de maladies cardiovasculaires liés à l'organisation du travail dans l'entreprise.

Gestion et suivi des effectifs

- ⇨ Quelle est la pyramide des âges de l'ensemble du personnel, et plus spécifiquement du personnel de conduite ? Suivez son évolution.
- ⇨ Procédez à une analyse de la répartition femmes / hommes pour l'ensemble du personnel et plus spécifiquement pour les personnels de conduite.
- ⇨ Effectuez le suivi des entrées / sorties de personnel (nombres, motifs, ancienneté, etc…).
- ⇨ Avez-vous des postes vacants ? Combien de temps restent ils vacants ?
- ⇨ Comment se passent vos recrutements ? (difficulté à trouver du personnel et à le conserver)
- ⇨ Quelles sont les modalités d'accueil des nouveaux collaborateurs (livret, procédure, …) ?
- ⇨ Quelle est l'organisation en cas d'absence d'un conducteur ? Qui le remplace ?
- ⇨ Les conditions de travail sont-elles adaptées aux femmes et aux hommes (choix des équipements de travail...) ?

Organisation du travail

- ⇨ Quel est/ Quels sont le(s) type(s) d'activité(s) exercée(s) ?
- ⇨ Quel(s) est/sont le(s) secteurs d'interventions majoritaires (ville, autoroute, nationales/départementales, …) chaque jour ?
- ⇨ L'activité de votre personnel de conduite est-elle régulière ou changeante ?
- ⇨ Des conducteurs ont-ils des horaires qui les amènent à commencer très tôt le matin (5h ou plus tôt) ou à terminer tard le soir (21h ou après) ? Ont-ils des horaires alternés ?
  - ○ Si oui, des modifications ont-elles déjà été envisagées / sont-elles possibles ?
- ⇨

- ⇨ Quelle est l'amplitude horaire quotidienne ? Le personnel de conduite fait-il (régulièrement / ponctuellement) des heures supplémentaires ?
- ⇨ Existe-t-il un dispositif de récupération des heures supplémentaires ?
- ⇨ Le personnel de conduite a-t-il une autonomie organisationnelle ?
- ⇨ Le planning est-il connu à l'avance et à quel rythme (affaire, journée, semaine, …)

- ⇨ A quel rythme et comment sont organisés les temps de repos (coupures, repos journalier, repos hebdomadaire, …) ?
- ⇨ Comment est utilisée de la géolocalisation ou les dashcams … si cette technique est présente (contrôle, aide à la conduite, autre) ?

Suivi de la sinistralité (accidents du travail)

- ⇨ Quel est votre taux de cotisation Accident du Travail ?
- ⇨ S'il s'agit d'un taux mixte, quelle est la part du taux individuel ? Comment se situe la part individuelle par rapport au taux de cotisation de la branche ?
- ⇨ Quel est le nombre de jours « perdus » sur l'année (= nombre de jours d'absence pour raison de santé)
- ⇨ Classez les absences de votre personnel, et notamment de votre personnel de conduite, par catégorie (accident du travail mortels, accidents du travail non mortels, incapacités, maladies professionnelles, maladie non professionnelles) et durée des absences ?
- ⇨ Tenez-vous en interne un registre des accidents bénins ?
  - Dans ceux-ci, combien concernent des maladies cardiovasculaires ?
- ⇨ Nombre d'incidents ou accidents liés à des malaises déjà identifiés ?
- ⇨ Est-ce que vous effectuez systématiquement des analyses des accidents du travail ou des « presque accidents » ?
  - Ces analyses incluent-elles l'identification des causes des malaises ?

Evaluation et prévention des risques professionnels

- ⇨ Avez-vous réalisé votre document unique d'évaluation des risques professionnels ? Est-il mis à jour régulièrement jour ? Intègre-t-il une analyse de la dimension femmes - hommes ? Fait-il mention (et si oui à quel(s) titre(s)) des risques cardiovasculaires ?
- ⇨ Quelles sont les formations en santé et sécurité suivies par votre personnel (formation à la manutention, utilisation des équipements de travail…) ? Sont-elles renouvelées périodiquement ?
- ⇨ Avez-vous en interne des personnes ressources spécifiquement formées en prévention des risques et sécurité au travail : Animateur Prévention du Transport Routier, Acteur Prévention Secours, Sauveteur Secouriste du travail, salarié désigné compétent en santé et sécurité ?
- ⇨ En tant que dirigeant, avez-vous suivi une formation en prévention des risques professionnels ?

Relation avec donneurs d'ordres / clients :

- ⇨ Avez-vous régulièrement des protocoles de sécurité et/ou des cahiers des charges de prestations ?
- ⇨ Effectuez-vous des visites / analyses lors des accidents du travail ou des presque-accidents ?
- ⇨ Avez-vous des remontées d'information au regard des conditions d'accueil des conducteurs chez les clients ?
- ⇨ Qui contacte le client en cas de difficulté / retard : votre entreprise ou le conducteur ?

Dialogue social et/ou dialogue professionnel

- ⇨ Y a-t-il un Comité Social et Économique (CSE) ?
- ⇨ Quelle est la fréquence des échanges et des réunions (périodicité légale) ?
- ⇨ Les réunions permettent-elles d'aboutir à des évolutions concrètes ?
- ⇨ Quelles sont les modalités du dialogue professionnel dans votre entreprise (précisez entre qui et qui) ? La prévention des risques est-elle abordée dans le cadre du dialogue professionnel ?

Participation du Comité Social et Économique (CSE) à la démarche de prévention :

- ⇨ Est-ce qu'une Commission sur la Santé, la Sécurité et les conditions de travail (CSSCT) existe ?
- ⇨ Est-ce que les sujets / thèmes en lien avec les risques cardiovasculaires sont abordés ? y compris en dehors de ce lien ?
- ⇨ Quels sont les sujets santé / prévention abordés en Comité Social et Économique (CSE) ?
- ⇨ Votre Comité Social et Économique (CSE) est-il associé à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, au plan d'actions de prévention, et aux analyses des accidents du travail ?

Relations avec votre service de prévention et santé au travail

- ⇨ Connaissez-vous le nom de votre service de prévention et santé du travail ?
- ⇨ Connaissez-vous le nom de votre médecin du travail ?
- ⇨ Avez-vous déjà accueilli votre médecin du travail ou des personnes de votre Service de prévention et de Santé au Travail dans l'entreprise ?
- ⇨ Avez-vous communiqué votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels à votre Service de Prévention et de Santé au Travail ?
- ⇨ La fiche d'entreprise a-t-elle bien été réalisée ?
  - Si oui, l'entreprise l'a-t-elle ?
  - Quelle est sa date de dernière mise à jour ?
  - Mentionne-t-elle les risques de maladies cardiovasculaires ?
- ⇨ Quel est le niveau ou la qualité des échanges entre vous ?

Autres aides / ressources externes

- ⇨ Adhérez-vous à une Fédération Professionnelle (OTRE – TLF – FNTR) ?
- ⇨ Vous êtes en contact avec l'AFT : régulièrement ? ponctuellement ? jamais ?
- ⇨ Vous êtes en contact avec KLESIA : régulièrement ? ponctuellement ? jamais ?
- ⇨ Avez-vous d'autres interlocuteurs externes ? (Si oui, qui ?)
- ⇨ Sollicitez-vous ces organisations ou utilisez-vous les ressources mises à dispositions pour vous aider à prévenir les risques professionnels ?